

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **vendredi 22 mai 2026**
L'an deux mille vingt six, le vingt deux mai
À 09 heures 00

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Président du CCAS.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17

Présents : 13

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Hélène DI VITA-DANCHESI, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Monsieur Michel HEDON, Monsieur François GOMEZ, Monsieur Christian JANOT

ABSENTS :

Madame Véronique JULLIEN

POUVOIRS :

Madame Soumicha DRAOUI donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Catherine CERVONI donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Martine VERNHES donne pouvoir à Monsieur Charles BOUVIER

N°10_220526

Objet : Affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice 2025 du
Budget Principal et des budgets annexes

Date de la convocation : 15/05/2026

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI



Délibération n°10_220526 :**Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du Budget Principal et des budgets annexes****Rapporteur :** Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI**EXPOSE :**

Le Compte Financier Unique sur le Budget Principal ainsi que le vote du compte administratif et du compte de gestion sur les budgets annexes constituent l'arrêté des comptes de l'Établissement.

Au titre de l'exercice clos, il font ressortir un résultat de la section de fonctionnement et un solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser.

La M57 et la M22 encadrent les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068 (M57) et 10682 (M22)) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068 (M57) et 10682 (M22)).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Compte Financier Unique 2025, adopté en séance par délibération n°07_220526,

VU le Compte de Gestion 2025, adopté en séance, par délibération n°08_220526,

VU le Compte Administratif 2025, adopté en séance, par délibération n°09_220526,

DÉCIDE:

ARTICLE 1 : D'AFFECTER l'excédent d'exploitation de l'exercice 2025 du budget principal du C.C.A.S. suivant le tableau ci-dessous :

Section d'investissement

Recettes réalisées	Reports de l'exercice N-1	Restes à Réaliser Recettes	Dépenses réalisées	Restes à réaliser Dépenses	"Résultat d'exécution"
30 306,56 €	33 814,80 €	16 000,00 €	16 104,77 €	35 413,73 €	48 016,59 €

Section d'exploitation

Résultat N	Résultat reporté N-1	Résultat à affecter
------------	----------------------	---------------------

45 935,47 €	129 281,49 €	175 216,96 €
	Report à nouveau: 002	Autres réserves: 1068
Exploitation	175 216,96 €	-
Recettes d'investissement	-	

ARTICLE 2 : D'AFFECTER l'excédent d'exploitation de l'exercice 2025 du budget annexe de la Résidence Autonomie, suivant le tableau ci-dessous :

Section d'investissement

Recettes réalisées	Reports de l'exercice N-1	Restes à Réaliser Recettes	Dépenses réalisées	Restes à réaliser Dépenses	"Résultat d'exécution"
31 243,69 €	11 460,84 €	0,00 €	12 548,44 €	1 235,95 €	30 156,09 €

Section d'exploitation

Résultat N	Résultat reporté N-1	Résultat à affecter
47 496,06 €	64 260,68 €	111 756,74 €
	Report à nouveau: 002	Autres réserves: 10682
Recettes d'exploitation	111 756,74 €	-
Recettes d'investissement	-	

ARTICLE 3 : D'AFFECTER l'excédent d'exploitation de l'exercice 2025 du budget annexe du Service Autonomie à Domicile, suivant le tableau ci-dessous :

Section d'investissement

Recettes réalisées	Reports de l'exercice N-1	Restes à Réaliser Recettes	Dépenses réalisées	Restes à réaliser Dépenses	"Résultat d'exécution"
18 304,32 €	34 265,27 €	0,00 €	8 256,57 €	16 894,34 €	44 313,02 €

Section d'exploitation

Résultat N	Résultat reporté N-1	Résultat à affecter
-42 722,73 €	237 474,34 €	194 751,61 €
	Report à nouveau: 002	Autres réserves: 10682
Recettes d'exploitation	194 751,61 €	-
Recettes d'investissement	-	

ARTICLE 4 : D'AFFECTER pour chacun des trois budgets, l'intégralité du résultat d'exploitation au compte 002 en recettes de la section de fonctionnement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS